

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**LISTE DES DELIBERATIONS PRISES
LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2022**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Gilbert EL KAÏM, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Charlotte L'HERMITE, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Serge RENIET, Anthony RICHAUD.

EXCUSES : Bernard CAVALLO qui donne procuration Gilbert EL KAÏM, Erik ROGER qui donne procuration à Elisabeth AUMAGY, Sylvaine JABRE qui donne procuration à Thibault DALLAPORTA, Isabelle DAUTRY qui donne procuration à Serge RENIET.

ABSENT : Vincent BLANC

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO

1. Convention d'occupation de la Place des halles. Délibération 2022-58.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'occupation de la Place des halles et autorise le Maire à la signer avec Mme Moulinier-Dourdy et M. Bourguet, les preneurs de « La Palette ». La convention est établie jusqu'au 30 septembre 2022 (une prolongation pourra être acceptée sur demande).

2. Modification de la délibération 2021-77 - diminution du prix de vente de la cuisinière de la cantine. Délibération 2022-59.

Les élus décident à l'unanimité de diminuer le prix de vente de la cuisinière de la cantine à 500 €.

3. Création d'un poste contractuel à temps non complet à durée déterminée pour renforcer l'équipe d'agents ATSEM à l'école pour la rentrée 2022-2023. Délibération 2022-60.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de créer un poste contractuel à temps non complet à durée déterminée (22h/35h pour une période de 10 mois) pour renforcer l'équipe d'agents ATSEM à l'école pour l'année scolaire 2022-2023.

4. Création d'un poste contractuel remplaçant à temps complet au Château. Délibération 2022-61.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de créer un poste contractuel remplaçant à temps complet au Château pour palier une absence temporaire d'un agent en poste.

5. Cantine scolaire – convention pour la fourniture de marchandises. Délibération 2022-62.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la convention pour la fourniture de marchandises à la cantine scolaire et autorise le Maire à la signer avec la SAS CALEO – 04150 Banon.

Fait à Simiane la Rotonde, le 13 juillet 2022.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA



Affiché le ..14..107..122